

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5423**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 71, rue du Sablon et appartenant à M. et Mme Buttaci**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 71, rue du Sablon à Décines Charpieu appartenant à monsieur et madame Buttaci, nécessaire à la réalisation de la piste cyclable longeant le tramway Léa.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 71 mètres carrés, cédé libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 180 de la section AH.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 7 100 € admis par les services fiscaux.

Elle ferait également procéder, à ses frais, aux travaux suivants :

- la reconstruction au nouvel alignement d'un mur de clôture d'une hauteur totale de 2 mètres, enduit sur les deux faces,
- la fourniture et la pose, dans ce mur, d'un portillon et de deux portails pleins automatiques dont un coulissant l'autre à vantaux permettant, d'une part, l'accès au garage, d'autre part, un accès au terrain côté "est",
- le raccordement à l'égout public de l'assainissement en remplacement de l'installation privée actuelle située sous la partie à acquérir,
- la reprise des murettes de l'escalier d'entrée,
- le déplacement du compteur d'eau.

Ces travaux sont estimés à 47 850 € TTC environ et ne constituent pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 71 mètres carrés située 71, rue du Sablon à Décines Charpieu et appartenant à monsieur et madame Buttaci, dont le prix est fixé à 7 100 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration de travaux afin d'effectuer les travaux décrits précédemment.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0917 le 19 septembre 2005 pour la somme de 4 500 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 7 100 € pour l'acquisition et de 595 € environ pour les frais d'actes notariés, de 47 850 € TTC environ pour les travaux au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,